



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE L' AISNE

**Le Préfet de l'Aisne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

---

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;  
**Vu** le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;  
**Vu** le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;  
**Vu** l'arrêté du 3 juillet 2008 ;  
**Vu** l'arrêté du 12 avril 2013 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour le stockage de gaz naturel exploité sur la commune de Germigny-sous-Coulombs par la Société STORENGY ;  
**Vu** l'arrêté du 28 mars 2013 ;  
**Sur** proposition du Sous-Préfet Directeur de Cabinet ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de **MARIGNY-EN-ORXOIS** fait partie du plan de prévention des risques technologiques pour le stockage de gaz naturel exploité sur la commune de Germigny-sous-Coulombs par la Société STORENGY approuvé le 12 avril 2013.

La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le Plan de prévention des risques technologiques approuvé le 12 avril 2013.

Ces documents sont consultables :

- à la mairie,
- à la direction départementale des territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : <http://www.aisne.gouv.fr>

**Article 2** : L'arrêté du 28 mars 2013 est abrogé.

**Article 3** : Le Sous-Préfet Directeur de Cabinet, le Sous-Préfet de Château-Thierry, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le **19 JUIN 2013**  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet Directeur de Cabinet,

Grégory CANAL



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

## Commune de MARIGNY-EN-ORXOIS

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

du

**19 JUIN 2013**

Mis à jour le

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n°

oui

non

date

de

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

Approuvé

date

**12/04/13**

effet

Les documents de référence sont :

**le Plan de prévention des risques technologiques approuvé le 12 avril 2013**

Consultable sur Internet

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte

Moyenne

Moderée

Faible

Très faible

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

Zone 1

### pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

PPR consultable en Mairie, en DDT ou sur internet [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

**19 JUIN 2013**

Le préfet de département